

M. VAUGHAN: Tout dépend de la topographie du terrain. On a fait un levé et on a estimé qu'il n'était pas nécessaire de construire cette ligne pour la distance supplémentaire. Cette ligne a été construite pour transporter le bois de pulpe et pour permettre aux colons de se rendre à cet endroit pour défricher.

M. HAZEN: Croyez-vous que la garantie de la *Canadian Paper Company* vaut encore?

M. VAUGHAN: Elle est bonne.

M. HAZEN: Bonne pour toute la distance que vous avez parcourue?

M. VAUGHAN: Sans doute.

M. JACKMAN: On a discuté hier sur le paiement de l'intérêt et l'échéance des obligations américaines aux États-Unis en fonds américains. Voulez-vous me renseigner sur vos opérations avec la Commission de contrôle du change étranger. Lorsqu'il vous faut payer les frais de service de vos obligations américaines payées, il vous faut payer $\frac{1}{2}$ p. 100 à la Commission de contrôle du change étranger au-dessus du coût de votre argent canadien. Mais lorsque vous touchez vos revenus américains à même lesquels il vous faut, naturellement, payer vos frais d'exploitation aux États-Unis, n'avez-vous pas de compte de banque aux États-Unis et ces fonds dans le compte de cette banque aux États-Unis ne doivent pas du tout passer par la Commission de contrôle du change étranger. Ne vous considère-t-on pas comme une compagnie américaine plutôt que comme entité canadienne?

M. COOPER: Exactement.

M. JACKMAN: Pourquoi alors ne vous permet-on pas de payer les frais de service de vos obligations américaines payées à mêmes vos recettes américaines plutôt que d'avoir à recourir à la Commission de contrôle du change étranger ici et payer une peine?

M. COOPER: Nous nous en servons dans la mesure où nous avons des reliquats disponibles pour le paiement de l'intérêt. Mais ce sont des soldes de trafic, et on s'en servirait d'habitude pour régler les comptes entre les lignes de transport américaines. Nous faisons affaires aux États-Unis, naturellement.

Mais s'il y avait un surplus de dollars américains, nous nous en servirions au lieu de payer ce $\frac{1}{2}$ p. 100.

M. JACKMAN: Vous estimez que l'on vous permettrait de vous servir de cet argent?

M. COOPER: Exactement.

M. JACKMAN: Au cours des récentes années, n'avez-vous pas eu un surplus dans vos comptes d'exploitation des États-Unis, de sorte que vous n'auriez pas eu l'occasion de vous présenter à notre Commission de contrôle du change étranger?

M. COOPER: Oui, un petit surplus. Ça ne s'est pas chiffré à grand chose en 1948.

M. JACKMAN: Je parlais de surplus au comptant.

M. COOPER: Oui. Le montant de recettes au comptant dans nos lignes américaines disponibles pour intérêt était de \$4,327,000. Je devrais dire ici que ce montant ne comprenait pas des détails comme des augmentations de dépréciation, mais, en retour, nous nous sommes servis d'augmentations de dépréciation pour fins d'immobilisations.